



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Commission de suivi de site d'élimination de déchets usine d'incinération de résidus urbains de La Couronne - Désignation d'un représentant de la Ville et de son suppléant**

DE20141006_47	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

**Ont donné procuration :**

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Secrétaire de séance** : M. Samuel CAZENAVE

## D I V E R S

### **Commission de suivi de site d'élimination de déchets usine d'incinération de résidus urbains de La Couronne - Désignation d'un représentant de la Ville et de son suppléant**

Coordination Administrative  
id : 592

Conseil municipal  
6 octobre 2014

47

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a remplacé les commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) par des commissions de suivi de site.

Le mandat des membres de la CLIS relative à l'usine d'incinération de résidus urbains exploitée par la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême sur la commune de La Couronne étant arrivé à expiration le 5 août 2014, une commission de suivi de site est donc mise en place pour cette installation.

Conformément au décret n°2012-189 du 7 février 2012, pris en application de l'article L125-2-1 du Code de l'Environnement, définissant la composition et les missions de cette commission, le Conseil municipal est appelé à désigner un membre titulaire, ainsi qu'un suppléant, pour y siéger au titre du « collège collectivités territoriales ».

A cet effet, je vous propose les candidatures de : - M. Pascal MONIER en qualité de titulaire,  
- M. Jean-Pol GATELLIER en qualité de suppléant.

Ces désignations se substituent à celle à laquelle le Conseil municipal avait procédé lors de sa séance du 14 avril 2014, devenue sans objet, du fait du remplacement de la précédente CLIS par la nouvelle commission de suivi de site.

Si vous en êtes d'accord, il ne sera pas procédé par scrutin secret aux présentes désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



